

Elections

# Comment faire pour...

# **GERER LES ELECTIONS REGIONALES 2015**

La loi n° 2015-852 du 13 juillet 2015 permet une révision exceptionnelle des listes électorales du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2015 à l'occasion des élections régionales, qui se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

Ainsi, les demandes d'inscription déposées **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre** seront prises en compte dans la révision des listes électorales de 2015.

Cette révision exceptionnelle des listes électorales se déroulera selon le processus suivant :

- Tableau 4 du 10 octobre 2015 : Modifications de la liste électorale
  - Période : du 18/03/2015 au 30/09/2015
  - Date de décision des mouvements : 30/09/2015
  - Edition du tableau à la date du : **10/10/2015**
- Tableau 5 du 6 octobre 2015 : Liste des jeunes inscrits d'office L11-2
  - Période : du 01/10/2015 au 06/10/2015
  - Date de décision des mouvements : 06/10/2015
  - Edition du tableau à la date du : 06/10/2015
- Tableau 6 du 30 novembre 2015 : Tableau définitif des rectifications
  - Période : du 07/10/2015 au 30/11/2015
  - Date de décision des mouvements : 30/11/2015
  - Edition du tableau à la date du : **30/11/2015**
  - Edition de la liste électorale générale contenant les jeunes inscrits d'office L11-2
- Tableau 7 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 : Tableau « des cinq jours » avant le scrutin régional.
  - Période : du 01/12/2015 au 01/12/2015
  - Date de décision des mouvements : 01/12/2015
  - Edition du tableau à la date du : 01/12/2015

 TABLEAU 4 DU 10 OCTOBRE 2015 ET GESTION DES ELECTEURS INSCRITS PAR ANTICIPATION POUR LE 10

 JANVIER 2016

Se reporter au **Comment faire pour... Gérer le tableau 4 des élections régionales 2015**.



Ð

*Si vous aviez déjà créé le tableau 4, vérifiez que vous avez saisi la date du 30/09/2015 en date de fin de période.* 

Pour rappel, les jeunes âgés de 18 ans entre les dernières élections départementales et les prochaines élections régionales ne doivent pas figurer sur ce tableau.



#### TABLEAU 5 DU 6 OCTOBRE 2015



Etablissement et dépôt le **6 octobre 2015** de la liste/tableau des additions opérées pour les jeunes de 18 ans concernés par l'application de l'article L. 11-2 2<sup>ème</sup> alinéa du code électoral. Figurent sur cette liste les jeunes inscrits d'office par l'Insee, ayant atteint dix-huit ans entre les dernières élections départementales du 22/03/2015 et la veille du scrutin régional, le 5/12/2015.

# **Etape 1 : Préparer le tableau**



#### Fichiers > Période

Créez un tableau complémentaire :

- Tableau 5 : du 01/10/2015 au 06/10/2015
- Date de décision : 06/10/2015
- Type d'élection : non renseigné

Si le logiciel vous indique un chevauchement de période à la création du tableau 5, vérifiez la date de fin de période du tableau 4 qui doit être : <u>30/09/2015</u>.

Se reporter au **Comment faire pour... Gérer le tableau 4 des élections régionales**.

2 Electeurs > Numérotation des électeurs puis Numérotation alpha Numérotez les électeurs dans le bureau puis numérotation alphabétique générale.

La numérotation alphabétique générale est obligatoire pour les communes ayant plusieurs bureaux.

Se reporter à l'aide en ligne : Fiche « Comment faire pour Préparer le tableau ».

# **Etape 2 : Editer les documents**

Editions > Tableaux rectificatifs Editez le tableau rectificatif :

- Période : 01/10/2015 au 06/10/2015
- Edité le : 06/10/2015



**Editions > Cartes électorales** Editez les cartes électorales.



# Etape 3 : Transmettre les éditions dématérialisées sur E.LISTELEC



#### Outils > Export

Transférez les éditions dématérialisées.

Depuis Janvier 2014, le ministère de l'intérieur a mis à disposition des communes un portail internet elistelec permettant la transmission des listes électorales dématérialisées. Ce nouveau portail vous permet de déposer vos listes électorales principales et complémentaires au format xml et vos tableaux rectificatifs au format pdf.



Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice « Dématérialiser les listes avec e.listelec ».

## Etape 4 : Transmettre les mouvements électoraux à l'INSEE

Liaison Insee > Transfert > Transfert INSEE Transmettez les mouvements électoraux à l'INSEE grâce au protocole R2D2 (SDFI V2).

Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice « Gérer les transferts INSEE ».

EDITION DE LA LISTE ELECTORALE GENERALE CONTENANT LES JEUNES INSCRITS D'OFFICE L11-2 AU 11 OCTOBRE 2015



En fonction de votre préfecture, il peut vous être demandé d'éditer la liste générale à la date du 11 octobre 2015.

**Editions > Liste générale** 

Editez la liste électorale :

- Période du (Laisser le champ vide) au 06/10/2015
- Edition de la liste à la date du : 11/10/2015

### TABLEAU 6 DU 30 NOVEMBRE 2015



*Ce tableau présente les modifications de la liste électorale survenues entre le 07/10/2015 et le 30/11/2015 :* 

- inscriptions et radiations suite aux décisions de justice,
- radiations suite aux décès survenus sur la période.









# Etape 3 : Transmettre les éditions dématérialisées sur E.LISTELEC



## Outils > Export

Transférez les éditions dématérialisées.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice « Dématérialiser les listes avec e.listelec ».

## Etape 4 : Transmettre les mouvements électoraux à l'INSEE

Liaison Insee > Transfert > Transfert INSEE Transmettez les mouvements électoraux à l'INSEE grâce au protocole R2D2 (SDFI V2).

Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice « Gérer les transferts INSEE ».

TABLEAU 7 DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2015, DIT « DES CINQ JOURS »

#### Etape 1 : Préparer le tableau

#### Fichiers > Période

1

Créez un tableau complémentaire :

- Tableau 6 : du 01/12/2015 au 01/12/2015
- Date de décision : 01/12/2015
- Type d'élection : Régionales

#### Electeurs > Saisie des électeurs

Effectuez les radiations et les inscriptions qui doivent apparaître sur le tableau rectificatif du 01/12/2015.

Editions > Tableaux rectificatifs Editez un brouillon du tableau rectificatif afin de vérifier la saisie des mouvements.

#### Electeurs > Numérotation des électeurs puis Numérotation alpha

Numérotez les électeurs dans le bureau puis numérotation alphabétique générale.





# Horizon)-line

